



Déclaration liminaire CHSCTA **05 juillet 2019**

Mayotte le 5 juillet 2019

Cette réunion du CHSCTA se tient alors que la loi dite de transformation de la fonction publique actuellement en discussion au parlement prévoit de faire disparaître les CHSCT, par dilution dans une nouvelle instance, le Conseil social.

Même si - en l'état du texte, article 36 - l'entrée en vigueur de cette fusion ne serait effective qu'au renouvellement général des instances, la FSU considère qu'il s'agit d'un profond mépris pour le travail réalisé dans les CHSCT.

Comment se réjouir d'un prochain recul des questions de santé et de sécurité au travail ?

La situation particulière de Mayotte (sureffectifs dans tous les établissements, question de l'essaim de séismes et de ses conséquences, état sanitaire, constructions provisoires) montre qu'il faut à l'inverse renforcer les moyens, les prérogatives et les capacités d'action des CHSCT, et non les diluer dans une instance qui risque de faire disparaître le temps que les délégué•es consacrent aujourd'hui à la prévention des risques professionnels, au signalement des situations préoccupantes et dangereuses, et à l'écoute des difficultés rencontrées au quotidien par les agent•es.

La FSU continue de dire son opposition à la création d'une instance unique qui risque d'amoinrir la capacité d'alerte et d'intervention dans les domaines essentiels de la sécurité, de la santé et de la vie au travail. Dans son ensemble, c'est tout le projet de loi de transformation de la Fonction publique qui va accroître les risques psychosociaux.

La FSU Mayotte ne peut que déplorer le caractère tardif de cette réunion d'installation. Même si cette année a été plus calme que 2017 2018, il n'en reste pas moins que des situations de danger au travail continuent d'apparaître. Les violences ont baissé grâce à une meilleure prise en compte de leurs réalités. Cependant elles restent latentes et à redouter dans un contexte où les conditions de travail restent difficiles en raison des sous capacités d'accueil au regard des

besoins. La FSU Mayotte estime que le CHSCT a un rôle déterminant et elle prendra toute sa part à son existence et à son activité.

Même si la loi dite de la confiance vient d'être adoptée au parlement, elle reste unanimement rejetée par la profession. Par exemple, les mouvements de rétention des notes du bac en attestent. Actuellement sur tout le territoire national, de nombreux professeurs réunis pour délibérer refusent en masse de statuer sur les élèves ne disposant pas de la totalité des résultats de leurs épreuves terminales.

D'ores et déjà, un nombre massif d'incidents est signalé sur l'ensemble du territoire national : levée de l'anonymat des candidats, expulsion du jury par un proviseur, menace d'appel des forces de l'ordre, notes délivrées et/ou saisies par des personnes non habilitées, consignes du ministre techniquement irréalisables... Les consignes du ministre annoncées hier, au mépris du droit et du principe d'égalité de traitement de tous les candidats, sont seules responsables de cette désorganisation qui met en péril juridique le Baccalauréat 2019. Le ministre préfère le chaos au dialogue.

A Mayotte, la surdité du ministre est aussi de mise. Comment s'étonner de la baisse des résultats du bac alors qu'aucune mesure d'attractivité et de stabilisation des personnels proposée par la FSU ne trouvent grâce à ses yeux ? alors que les lycées ne sont pas classés en éducation prioritaire contrairement à tous les autres établissements et que les 35 élèves par classe est la norme !

Le dialogue est urgent et indispensable à Mayotte mais comment dialoguer dans un contexte où les représentants élus du personnel ne sont pas entendus ? A Mayotte, les règles élémentaires de fonctionnement des instances ne sont pas respectées. S'agissant des contractuels dont la masse n'a cessé d'augmenter dans le second degré sous l'effet de l'absence de politique d'attractivité et de stabilisation, la CCP a été réunie ce matin sans que les conditions permettant une bonne préparation par les commissaires paritaires n'aient été respectées. Contrairement à ce que le règlement intérieur de l'instance prévoit, les documents n'ont pas été envoyés huit jours à l'avance. Sans parler du GT sur la rémunération des contractuels dont on attend toujours qu'il soit réuni.

Les représentants du personnel par leur capacité de médiation participent pleinement de la politique de prévention des risques psycho-sociaux. Les écouter est indispensable si vous voulez vous donner les moyens de réussir cette politique.

Cependant notre ministère et ce gouvernement qui vient d'imposer deux lois (confiance et fonction publique) que nous combattons refuse le chemin du dialogue. C'est pourquoi face à ce qui constituent des régressions historiques, l'ensemble des syndicats nationaux de la FSU appellent tous les fonctionnaires à continuer à rester vigilants, à se mobiliser et à se préparer à toutes les formes d'actions nécessaires afin de faire reculer les projets actuels. L'action doit reprendre et reprendra dès la rentrée.